

Commune de MUR de SOLOGNE
Centre Communal d'Action Sociale

COMPTE RENDU DE REUNION

Jeudi 16 mars 2023 à l'aire de loisirs

PRÉSENTS : Yves Villanueva, Vanessa Chauveau, Jean-Luc Coutan, Marie-Astrid Fromet, Sylvie Cessac, Teddy Lelong, Jérôme Ferré, Philippe Guittier, Jeannine Jeanblanc, Florence Blin Françoise Bloch, Françoise David, Thierry Massonneau, Aline Lussan, Odile Valvason.

EXCUSES : Marie-Christine Champ, Pierre-Yves Bagarre (arrivé à 18h45).

ABSENT : ∅

Un nouveau conseil municipal a été élu le 4 décembre 2022, ce qui entraîne le renouvellement des membres du CCAS.

Plusieurs personnes ont posé leur candidature.

Un courrier en date du 14 décembre 2022 a été envoyé aux associations selon l'article L.123-6 du Code l'Action Sociale et de Familles (actualisée par la loi du 21 février 2022).

Quorum atteint. Ouverture de la séance.

Secrétaire de séance : Vanessa Chauveau

1)Approbation du compte Rendu de la séance du 20 septembre 2022.

Odile Valvason souhaite qu'il n'apparaisse pas sur les comptes rendu la somme des aides que reçoivent les habitants lors du traitement d'un dossier. Cela doit être indiqué qu'oralement.

La majorité des membres indique que sans ces informations, le dossier ne peut pas être traité correctement et que les personnes absentes, lors de la séance, ont le droit à cette information. Elles pourront ainsi donner leur avis si celui-ci ne leur convient pas.

Pas de remarques pour les personnes présentes lors de la séance du 20 septembre 2022.

Vote à l'unanimité

M. le maire souhaite ajouter à l'ordre du jour le vote du Vice-président. Un vote à la main levée est réalisé.

Vote à l'unanimité.

Le point est donc ajouté à la séance.

Vote du vice-Président :

Le Maire demande si quelqu'un souhaite candidater.

Vanessa Chauveau est intéressée.

Vote à l'unanimité .

Présentation du CCAS :

Vanessa Chauveau présente les prérogatives et les méthodes de travail au sein du CCAS.

Elle précise que la commune de Mur de Sologne orientera les personnes, dans un premier temps, vers les organismes sociaux pour qu'ils instruisent des dossiers et indiquent leurs droits.

Un échange sera alors établi avec les Assistantes sociales, si la Mairie doit intervenir.

2. 2) Point sur les dossiers en cours.

Dossier traité par la municipalité car le CCAS n'était pas constitué à cette date :

Le 29 décembre 2022, à la demande de l'assistante sociale de Contres, un colis d'urgence a été apporté, à un habitant de Mur car exceptionnellement, celui-ci ne pouvait pas, se déplacer à Contres pour récupérer ses bons alimentaires.

On nous informe, également, que plusieurs aides lui ont été mises en place et que si la commune devait intervenir, elle n'hésitera pas à nous le faire savoir.

Dossier en cours :

La famille Ukrainienne installée, dans notre village, dans une habitation meublée appartenant à la commune devrait quitter son logement fin mars.

Depuis plusieurs mois, la mère de famille a fait une demande de logement sur Blois. Une relation tendue avec l'ancien maire et les soucis de santé de sa fille seraient à l'origine de ce souhait.

Après étude de son dossier auprès de SOLIHA, un logement lui sera attribué le 28 mars. L'organisme s'occupe d'ouvrir tous les compteurs à son nom et d'établir avec une assistante sociale ses besoins en mobilier.

Un point sur la situation sera fait la semaine prochaine avec l'ASLD 41 qui fait le lien entre la famille et nous.

Pour information :

Sa carte de séjour fut renouvelée le 13 mars.

Ses factures de cantine sont non réglées à ce jour.

Il n'a pas été fait de régularisation de ses charges (EDF, eau et de 200L de Fioul). Aucuns compteurs n'ont été mis à son nom.

Il reste une charge à payer à la pharmacie d'environ 52,73 € (on refait le point avec eux d'ici 3 semaines car ils ont relancé les dossiers).

Au vu de la complexité d'échanges avec la famille, on peut considérer que les frais seront à notre charge.

3) Délibération n°1-2023 : Approbation du compte de gestion 2022 :

Établi par le trésorier, il reprend les écritures comptables de l'année.

Le compte de gestion est en concordance avec le compte administratif.

Vote à l'unanimité

4) Délibération n°2-2023 : Approbation du compte administratif 2022 :

Vanessa Chauveau présente, avec détail, les dépenses et les recettes de la section de fonctionnement afin de mieux comprendre pour les nouveaux membres.

Vote à l'unanimité

5) Délibération n°3-2023 : Vote du budget 2023 :

Yves Villanueva précise que le total des recettes de fonctionnement de 2022 ont été reporté pour 2023 sans ajout de recettes supplémentaires.

Le repas des aînés et les colis de 2022 réalisé en 2023 seront inscrits dans le budget principal puisque le CCAS n'était pas installé à cette période.

Nous aurons donc qu'une dépense colis et repas, cette année, dans le budget CCAS 2023.

Thierry Massonneau signale qu'il s'agit d'un budget honorable et qu'il sera utilisé avec discernement.

Vote à l'unanimité

Questions diverses :

Odile Valvason demande si des familles ont fait appels au CCAS pour les aider à financer les projets scolaires de leurs enfants. Cette question est posée, suite au Conseil municipal de mardi dernier où il a été voté un versement d'une subvention exceptionnelle à l'école pour les différents projets (en autre celui de Paris).

Vanessa Chauveau rappelle que tous les sujets abordés en séance ne doivent pas être divulgués et reste confidentiel.

Séance levée à 19H....

Vanessa CHAUVEAU
Vice-présidente du CCAS



The stamp is circular with the text "CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE" around the top edge and "MUR DE SOLOGNE 41230" in the center. A small star is at the bottom. A handwritten signature is written across the stamp.